

31 décembre 1964; à mon avis, nos intérêts nationaux de longue haleine ont souffert des retards et de la négligence à cet égard.

En ce qui concerne les fonctionnaires, monsieur le président, leurs dossiers sont tellement bourrés de documents qu'ils pourraient rédiger un Livre blanc en l'espace de deux semaines. Mais ni le ministre et ni le cabinet, bien sûr, n'a pris le temps de réfléchir sur la ligne de conduite à adopter, en sorte que notre politique en matière d'immigration vogue à la dérive, pour ainsi dire.

Le retard apporté à la révision de la loi sur l'immigration en sera, bien entendu, une autre conséquence. Le gouvernement précédent a promulgué les nouveaux règlements en janvier 1962 et il a décidé d'attendre, pour entreprendre une révision générale de la loi, que l'on ait pu observer l'application de ces nouveaux règlements. Mais on a eu amplement le temps de le faire et le moment est venu pour le ministre d'entreprendre une révision complète de cette loi sur l'immigration, préhistorique et désuète.

Le comité sera indulgent aujourd'hui envers le nouveau ministre à la condition qu'avant l'étude de ces crédits l'année prochaine il formule et énonce une politique d'immigration à long terme, dynamique, mais stable. Elle doit être hardie et favoriser le progrès. L'essor de notre pays a souffert énormément de notre timidité et de nos hésitations en matière de politique et de programmes d'immigration. On doit se fixer des cibles et des objectifs et refuser de s'en laisser détourner par les courants économiques.

Il ne suffit pas que notre pays suive simplement des politiques passives en matière d'immigration et aille chercher des travailleurs dans d'autres pays lorsque notre économie crée des demandes d'emploi, sur le marché du travail, que l'on ne parvient pas à combler sur place. Du point de vue de l'offre actuelle en matière d'immigrants, cette attitude semble être auto-destructrice. Une politique négative consistant à attirer passivement des immigrants ne permettra pas au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration de soutenir la concurrence dans ce domaine.

Le Canada a été édifié grâce à ses immigrants. N'ayons donc pas peur d'adopter une attitude positive.

Je l'ai déjà dit à la Chambre, et je continuerai de le répéter, il faut cesser d'élaborer notre politique d'immigration d'année en année. La politique des vaches grasses et des vaches maigres a desservi le ministère; on ne peut relâcher ou tarir à volonté ce flot de l'immigration en tournant un robinet.

[L'hon. M. Bell.]

Cette attitude n'amènera pas au Canada des immigrants qualifiés, surtout de nos sources traditionnelles. Ce qu'il faut—et j'espère sincèrement que le Livre blanc le recommandera—c'est fixer des objectifs à long terme et de s'y tenir malgré les fluctuations économiques temporaires à l'intérieur du pays.

Je l'ai souvent déclaré publiquement, et je le répète. Notre politique d'immigration devrait prévoir un apport annuel moyen égal à 1 p. 100 de la population, et des fluctuations d'au plus $\frac{1}{4}$ p. 100 par année. L'adoption d'une telle politique à long terme donnerait au ministère de l'Immigration une cause à défendre.

J'aimerais signaler une autre chose au ministre, au moment où il assume ce portefeuille. Il appartient au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration d'interpréter avec son cœur le texte si froid des lois sur l'immigration. Des considérations humanitaires et morales doivent entrer en jeu quand il s'agit d'appliquer ces lois. Le ministre doit d'abord assurer une administration juste, impartiale et dénuée de discrimination, accompagnée—et j'insiste sur ce mot—d'une compréhension sympathique et chaleureuse des problèmes humains.

Pour y arriver, j'espère que le ministre songera, entre autres choses, à étendre beaucoup l'autorité et les prérogatives de la commission d'appel de l'immigration. Sous bien des rapports, un recours en appel devant cette commission n'est qu'une farce à l'heure actuelle. Ce devrait être un appel véritable et la commission devrait avoir le pouvoir discrétionnaire voulu. Contrairement à certaines personnes, je ne préconise pas le rejet absolu de la discrétion ministérielle. Le ministre doit garder au moins un minimum de discrétion pour la simple raison que je n'ai jamais vu un conseil, une commission ou un fonctionnaire, peu importe son rang, disposé à se mettre au blanc autant qu'un homme politique est souvent tenu de le faire. A mon avis, l'abandon total de la discrétion ministérielle aboutirait à une administration plus rigide et inflexible.

• (6.00 p.m.)

Monsieur le président, je ferai une autre remarque concernant le personnel. Je suis d'avis que les tergiversations de notre politique d'immigration sont très nuisibles au moral des employés du ministère. Dès qu'on a fini de préparer les plans, ils sont rejetés. Il faut rendre hommage au dévouement des employés pour ne pas avoir démissionné en masse.